

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 31 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un le trente et un mars à dix-neuf heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 22 mars 2021, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Thierry NOZIERES, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Catherine BIRONNEAU, Didier PICARD, Jean-Claude CAROUX, Antonio PINTO, Bernard HAMARD, Francine NEUVILLE, Joël HOORNAERT, Nelly CORDEAU, Nadège DEVERGNE, Patrick JEMETZ, Annie TOULLIC, Virginie WILHELM, Grégory KISZKO, Tony PRESLES.

Absents excusés : Sylvie MENIGAULT (pouvoir à Didier Picard), Bruno PHELIZOT (pouvoir à Jean-Marie Duchêne), Natacha DROULERS (pouvoir à Grégory Kiszko), Emilie DERLAND (pouvoir à Catherine Bironneau).

COMPTE DE GESTION 2020

Le conseil municipal **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice **2020** par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, concernant le budget principal de la commune de Corquilleroy, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le conseil municipal, après vérification des écritures de l'exercice 2020 faisant apparaître les résultats de clôture de l'exercice, **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice **2020** arrêté comme suit :

	<u>INVESTISSEMENT</u>	<u>FONCTIONNEMENT</u>
<u>Dépenses</u>	441 128.64 €	1 900 800.21 €
<u>Recettes</u>	302 324.82 €	3 038 397.24 €
<u>Résultat excédentaire</u>		1 137 597.03 €

AFFECTATION DES RESULTATS 2020

Le conseil municipal,

VOTE une affectation de résultat d'un montant de **502 188.06 €** au c/1068 de la section d'investissement, **APPROUVE** le résultat définitif de fonctionnement à la somme de **635 408.97 €** :

TARIFS RESTAURATION SCOLAIRE 2021-2022

Le conseil municipal **VOTE** les tarifs de restauration scolaire pour l'année **2021-2022** :

- **3,55 euros**
- **4,55 euros pour les repas occasionnels**

TARIFS GARDERIE PERISCOLAIRE 2021-2022

Le conseil municipal **VOTE** le tarif de garderie périscolaire pour l'année **2021-2022** à **2,25 euros**

TARIFS LOCATION DES SALLES COMMUNALES 2022

Le conseil municipal **VOTE LE MAINTIEN** des tarifs de location des salles communales à compter du **1^{er} janvier 2022**

TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE COMMUNAL 2022

Le conseil municipal *VOTE LE MAINTIEN* des tarifs actuels au *1^{er} janvier 2022*.

TAUX DES TAXES LOCALES 2021

Le conseil municipal *DECIDE* de ne pas augmenter les taux des taxes locales pour l'exercice 2021 et d'appliquer le *coefficient de 1,000000*.

SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

Le conseil municipal *VOTE* les subventions à allouer aux associations de la commune pour l'exercice 2021 pour un montant global de **6 500 €**.

SUBVENTION 2021 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Le conseil municipal *VOTE* une subvention d'un montant de **10 000 euros** à allouer au C.C.A.S. pour l'exercice 2021 afin de répondre aux demandes d'aides des personnes en difficultés.

BUDGET 2021

Le conseil municipal *VOTE* le budget communal de l'exercice **2021** s'équilibrant comme suit :

Section de Fonctionnement

- Dépenses : **2 728 000,00 €** dont 475 213,83 € de transfert à la section d'investissement
- Recettes : **2 728 000,00 €** dont 635 408,97 € d'excédent 2020

Section d'Investissement

- Dépenses : **1 135 817,65 €** dont un report 2020 de 397 800,00 €
- Recettes : **1 135 817,65 €** dont un report 2020 de 34 415,76 €

DENOMINATION « RUE DU HAUT MOREAU »

Le conseil municipal *NOMME* la « Rue du Haut Moreau » à Corquilleroy, dans la continuité de cette même rue à Pannes.

CONVENTION ENEDIS OCCUPATION DOMAINE PUBLIC RUE DES NOYERS

Le conseil municipal *APPROUVE* la convention présentée par ENEDIS pour l'occupation du domaine public, *AUTORISE* le maire à signer cette convention.

ALIGNEMENT PARCELLE ZH N°409 RUE DES TONNELIERS

Le conseil municipal *DECIDE* de mettre en application l'alignement de la propriété cadastrée section ZH n°409 située rue des Tonneliers à Corquilleroy, *DECIDE* d'acquérir la parcelle ZH n°409 nécessaire à la mise en alignement, *FIXE* le prix d'achat du terrain à *l'euro symbolique*, *AUTORISE* le maire à signer les actes correspondants

TARIFS FRAIS DE SCOLARITE POUR DEROGATIONS SCOLAIRES

Le conseil municipal *APPROUVE* les tarifs qui seront mis en application pour l'année scolaire 2021-2022 concernant la participation aux frais de scolarité qui devra être demandée aux communes de résidence des élèves fréquentant les écoles de la commune soit :

- **757 €** pour les classes élémentaires
- **1 395 €** pour les classes maternelles